

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

L'an deux mil-vingt-quatre le vingt-trois janvier à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Sammarçolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BERTON Lysiane, Maire.

Présents :

BERTON Lysiane, BODIN Bertrand, REIGNIER Michaël, CASSEGRAIN Brigitte, BOURREAU Chantal, ROY Céline, ROY Laurence, SAINT MARD Joëlle, DECHEZELLES Fabien, LEMAITRE Geoffrey,

Absents :

ARCHAMBAULT Philippe a donné procuration à BOURREAU Chantal, BELOBRK Mickaël, COURTIN Stéphanie, DERISSON Gaylord, GUYON Franck

Nombre de conseiller	en exercice	présents	absents	procuration	Votants
		15	10	5	1

Mme le maire constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : CASSEGRAIN Brigitte

Lecture et approbation du PV du 14 décembre 2023

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- **DISPOSITIF TNE** – Présentation des devis
- **PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL** - autorisation de signature
- **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ETAT ET DU DÉPARTEMENT** – travaux logement et aménagements centre bourg
- **LOGEMENT 12 RUE DE LA MAIRIE** – réfection de la cour
- **DÉCISIONS DU MAIRE**
- **QUESTIONS DIVERSES**

DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE CETTE SÉANCE

- 2024_02_01** DISPOSITIF TNE - PRÉSENTATION DES DEVIS
2024_02_02 PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL - AUTORISATION DE SIGNATURE
2024_02_03 REDYNAMISATION DU CENTRE BOURG -DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA VIENNE
2024_02_04 TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ ET AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR ET DE LA DSIL
2024_02_05 TRAVAUX DE RÉNOVATION LOGEMENT 1 BIS RUE DE LA GARE - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'ETAT ET ENERGIES VIENNE
2024_02_06 RÉVISION DU LOYER DU LOGEMENT SITUÉ AU 12 RUE DE LA MAIRIE
2024_02_07 RÉVISION DU LOYER DU MULTISERVICES

DISPOSITIF TNE - PRÉSENTATION DES DEVIS

Vu la délibération n° 2023_11_08 en date du 16 novembre 2023 portant engagement de la commune de Sammarçolles au titre du dispositif Territoires Numériques Éducatifs (TNE),
Vu l'audit du parc informatique de l'école en date du 20 septembre 2023,

Madame le maire rappelle au conseil municipal que la commune de Sammarçolles 'est engagée dans le dispositif TNE qui permet aux communes de faire l'acquisition de matériels informatiques ainsi que des ressources numériques grâce à une subvention à hauteur de 70%

Madame le maire a sollicité l'agence de territoires de la Vienne (AT86), l'entreprise NUMÉRITICE ainsi que l'entreprise A4 RECTO VERSO pour le matériel informatique et sur proposition de la directrice de l'école l'entreprise ÉDIFICE pour l'environnement numérique de travail (ENT), et donne lecture des devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- opte pour le devis de l'entreprise A4 RECTO VERSO pour un montant de 4667.60€ HT pour l'achat de matériels ainsi que pour le devis d'ÉDIFICE pour un montant de 129.00€ HT pour 1 an concernant l'ENT,
- Prend acte que 70% de la dépense sera subventionnée soit 3267.32€ et que le reste à charge pour la commune sera de 1400.28€ HT pour l'achat de matériels informatiques.
- Autorise le maire à signer les devis

PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL - AUTORISATION DE SIGNATURE

Lors de l'état des lieux de sortie, réalisé le 31 octobre 2023 dans le logement situé au 12 rue de la mairie, il a été constaté des dégradations importantes par rapport à l'état des lieux d'entrée établi le 1er décembre 2021.

- Dans toutes les pièces, radiateurs électriques, tachés, noircis, encrassés de poussières grasses, tapisseries abîmées,
- Dans la cuisine, éclairage au-dessus de l'évier et hotte recouverts d'une couche de gras, les filtres encrassés et une grille manquante, le bout du plan de travail brûlé, rafistolé avec un morceau de bois peint en blanc, le fond de l'évier incrusté de taches noires, la robinetterie entartrée
- Dans les toilettes, le fond de la cuvette des WC est entièrement noir, entartré
- Dans la salle de bains, la robinetterie du lavabo et celle de la douche sont entartrées, les parois de la douche sont sales de calcaire
- L'escalier est sale. Il présente des taches d'urine et d'excréments d'animaux domestiques
- Dans le séjour, le sol présente des rayures
- Dans la chambre 1 (grise) la porte présente un trou
- Dans la chambre 2 (beige), un mur présente des taches
- L'ensemble du logement est sale : murs gras, sols collants, plafond poussiéreux, toiles d'araignées, odeur nauséabonde

Ces dégradations sont imputables au non-respect des obligations d'entretien du logement par le locataire, et ce, malgré l'envoi d'un courrier en recommandé avec avis de réception en date du 6 janvier 2023 qui faisait déjà état de défaut d'entretien du logement.

La Commune de Sammarçolles doit faire procéder à des travaux de nettoyage, peinture, remplacement des radiateurs électriques, remplacement des sanitaires, remplacement de l'évier, de l'éclairage au-dessus de l'évier, de la hotte et du plan de travail

Le montant des travaux de remise en état du logement s'élève à 10 454,56€ TTC

Sur les conseils du service juridique de l'AT86 et du service de gestion comptable, Mme le maire souhaite mettre en place un protocole d'accord transactionnel entre le commune de Sammarçolles et M. [REDACTED] (père et caution du locataire) pour le remboursement des travaux de remise en état du logement.

Il est convenu qu'un coefficient de vétusté de 20% sera déduit sur les travaux et remplacement des équipements, le montant à régler sera par conséquent de 8 363,64 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- autorise la signature du protocole d'accord transactionnel
- prend acte du montant total à régler par M. [REDACTED] soit 8 363,64 € TTC

REDYNAMISATION DU CENTRE BOURG -DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

Suite au comité des financeurs qui s'est tenu le vendredi 12 janvier 2024, Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter le département de la Vienne afin d'obtenir des aides pour le projet global d'aménagement du centre bourg qui comprend les travaux d'accessibilité et d'aménagement du centre bourg ainsi que la rénovation de deux logements appartenant à la commune.

La commune de Sammarçolles sollicite le département de la Vienne, d'une part au titre du SDH pour un montant de 24 000€ pour la rénovation des deux logements.

D'autre part, au titre d'ACTIV4 – APPEL À PROJET CENTRES BOURGS CENTRES ANCIENS pour un montant de 83 433.545€

Montant total des travaux : 421 071.56€ HT

Montant total des subventions sollicitées : 336 710.22€

Montant des subventions sollicitées auprès du département : 107 433,545€

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité

- de solliciter le département de la Vienne au titre du SDH et de l'ACTIV4 CBCA
- approuve le plan de financement
- autorise le maire à signer tous documents afférents à ce dossier

TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ ET AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR ET DE LA DSIL

La délibération n° 2023-12-02 est retirée et remplacée par la présente délibération.

Mme le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation des Équipements des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour les travaux d'accessibilité et d'aménagement du centre bourg.

Travaux prévus :

- création de places de stationnement PMR à la mairie, sur la place du monument aux morts, sur la place rue de la gare et à la salle des fêtes.
- création ou l'aménagement des cheminements PMR aux Établissements Recevant du Public (ERP) du centre bourg (Mairie, salle des associations, église et salle des fêtes).
- création de liaisons piétonnes par l'élargissement des trottoirs ou création de trottoirs franchissables entre les différents ERP du centre bourg.
- création de places de stationnement engazonnées sur la place du monument aux morts et le parking de la salle des fêtes.
- végétalisation du parking de la salle des fêtes (plantation de vivaces, haie basse, arbustes)

Montant total des travaux : 202 933,50€ HT

Montant des subventions sollicitées : 162 346,80€

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité

- de solliciter l'Etat au titre de la DETR, de la DSIL
- approuve le plan financement
- autorise le maire à signer tous documents afférents à ce dossier

TRAVAUX DE RÉNOVATION LOGEMENT 1 BIS RUE DE LA GARE - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'ETAT ET ENERGIES VIENNE

La délibération n°2023-12-04 est retirée et remplacée par la présente délibération.

Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation des Équipements des Territoires Ruraux (DETR), de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), , le syndicat ENERGIES VIENNE.

Travaux prévus :

Rénovation totale du logement 1 bis rue de la gare avec amélioration énergétique (remplacement d'huisseries, isolation des murs, remplacement de la chaudière fioul par une pompe à chaleur)

Montant total des travaux : 152 491.20€ HT

Montant des subventions sollicitées : 121 793.67€

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité

- de solliciter l'Etat au titre de la DETR, de la DSIL, ainsi qu' ENERGIES VIENNE
- approuve le plan de financement
- autorise le maire à signer tous documents afférents à ce dossier

LOGEMENT 12 RUE DE LA MAIRIE – RÉFECTION DE LA COUR

Madame le maire informe le conseil municipal du devis de l'entreprise FOURREAU d'un montant de 967€ HT pour la réparation d'un jambage de la fenêtre ainsi que le décapage et l'évacuation de la terre de la cour du logement situé au 12 rue de la mairie.

RÉVISION DU LOYER DU LOGEMENT SITUÉ AU 12 RUE DE LA MAIRIE

Suite au départ du locataire et aux travaux effectués par la commune dans le logement situé au 12 rue de la mairie, Mme le maire propose au conseil municipal de revoir le loyer.

En effet, des travaux de remise en peinture, le changement de certains équipements et l'achat de nouveaux comme le plan de travail et la plaque vitrocéramique, ainsi que le remise en état de la cour justifient une hausse du loyer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de révision du loyer du logement situé au 12 rue de la mairie et fixe son montant à 380€ par mois.

RÉVISION DU LOYER DU MULTISERVICES

Madame le maire informe le conseil municipal que le loyer du local commercial « multiservices » est révisable tous les trois ans à compter du 15 janvier 2024 en fonction de l'indice des loyers commerciaux. Étant donné que cet indice a augmenté de 15.52% entre 2021 et 2024 cela engendrerait une hausse de loyer de 62.08€ HT par mois.

Au vu de ce montant et compte tenu du contexte économique actuel, madame le maire propose au conseil municipal de limiter la hausse à 3.5%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour ne pas appliquer la hausse de 15.52% et fixe le réajustement du loyer à une augmentation de 3.5% soit un loyer d'un montant mensuel de 414€ HT et 496.80€ TTC

DÉCISIONS DU MAIRE

ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS : ACCEPTATION D'INDEMNITÉS SINISTRE B8320615W69950 : indemnisation du sinistre sur un poteau de la main courante sur le terrain de football par la MAAF, pour un montant total et maximum de 312.00 €

QUESTIONS DIVERSES

TRAVAUX

Le logement du 12 rue de la mairie va être reloué en février, après les travaux de remise à neuf.

MATÉRIEL VOIRIE

Le Kangoo et la balayeuse sont en panne

8MAI

Mme le maire doit reprendre contact avec le traiteur pour la proposition de devis.

DIVERS

- Lecture d'un courrier d'un habitant qui félicite la commune pour les illuminations de Noël à l'école
- Information de Eaux de Vienne (Bilan mi-mandat) mise à disposition des conseillers.

RÉUNIONS À VENIR

- Conseil municipal – 15/02/2024 à 19h15
- Commission finances – 19/02/2024 à 18h00
- Conseil municipal – 14/03/2024 à 19h15 (vote du budget)

LEVÉE DE SÉANCE : 21h40

A Sammarçolles , le 15 février 2024

Le maire,
Mme BERTON Lysiane,

la secrétaire de séance
Mme CASSEGRAIN Brigitte



A handwritten signature in red ink, likely belonging to the Secretary of the Meeting, Mme Cassegrain Brigitte.

Mis en ligne le 04/04/2024